



23/06/2016 18:28:00

Pesticides néonicotinoïdes interdits: les ONG critiquent les dérogations

PARIS, 23 juin 2016 (AFP) - Des organisations de défense de l'environnement ont déploré jeudi que l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes, votée par les députés, s'accompagne de possibilités de dérogations jusqu'en 2020.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, l'Assemblée nationale a interdit ces produits neurotoxiques nocifs pour les abeilles à partir de septembre 2018, avec des dérogations possibles jusqu'en 2020, en 3e lecture du projet de loi Biodiversité. Le vote définitif doit intervenir en juillet.

"Dans la pratique, l'interdiction des néonicotinoïdes ne sera donc pas réelle avant 2020!", regrette l'ONG Générations futures.

"Sachant qu'ils déciment environ 300.000 colonies d'abeilles tous les ans en France, ce sont 1,2 million de colonies dont l'Assemblée vient de décider de la disparition", ajoute l'association, pour qui "le gouvernement doit se reprendre".

Du côté de la Fondation Hulot (FNH), on se dit "soulagé" du maintien de l'interdiction en 2018, "seul signal susceptible d'imposer progressivement des alternatives à l'usage de ces produits dangereux".

Mais la FNH déplore la possibilité de dérogations, qui seront décidées sur arrêté ministériel, "alors que les alternatives existent et que deux années sont suffisantes pour faire sortir ces produits des fermes".

D'autant que ces pesticides, très persistants dans les sols et les eaux, "disparaîtront réellement (...) deux ans après leur interdiction", ajoute l'ONG.

Pour l'ONG Pollinis, "on est en train de rejouer ce qu'il s'est passé en 2012 au niveau européen lorsqu'un moratoire partiel a été voté: malgré ce moratoire partiel, le recours à ces insecticides a explosé en France de 31% entre 2013 et 2014".

Au Parlement, la date de l'interdiction fait l'objet de vifs débats.

Le Sénat, à majorité de droite, avait voté une diminution progressive, sans date limite pour une interdiction. La droite à l'Assemblée s'était ralliée à la date de 2020.

C'est finalement un amendement de la rapporteure Geneviève Gaillard (PS), qui a été voté par les députés, par 36 voix pour et 31 contre. Un amendement soutenu par la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal.

Jeudi, Mme Royal a "salué" un "processus pragmatique et équilibré qui doit permettre de sortir du modèle d'utilisation des néonicotinoïdes".

Mais pour l'ONG "Agir pour l'environnement", "la pression du lobby agricole a encore payé": "ce gouvernement a une nouvelle fois pris une décision qui revient à simuler une interdiction qui dans les faits n'advient que dans quatre longues années".

Face aux insectes vecteurs de maladies, les producteurs estiment ne pas avoir de meilleurs moyens de défense que les néonicotinoïdes. ONG et apiculteurs mettent en avant des pratiques permettant de faire sans: rotation de cultures et lutte biologique.

cho/ces/mm